



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 24 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit le 24 septembre à 16h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Philippe LETOURNEL, Yannick NADESAN, Philippe BONNIN, Jean-Luc BOURGEAUX, Joseph BOIVENT, Luc MANGELINCK, Jean-Luc OHIER (suppléant de M. Jacques BENARD), Mesdames Valérie FAUCHEUX et Sandrine ROL

Pouvoirs : de M. Joël SIELLER à M. Philippe LETOURNEL et de M. André LEFEUVRE à Madame Sandrine ROL

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Joël SIELLER, Marc HERVE, André LEFEUVRE, Jean-Pierre MARTIN, Nicolas BELLOIR

Assistaient également : Messieurs CHAUVIERE, DECONCHY, et TROUSLARD du SMG35

**Secrétaire de séance : Philippe LETOURNEL**

**Nombre de Membres du Comité présents : 10**

**Nombre de Membres du Comité votants : 12**

Date de la convocation : le 14 septembre 2018

### ADMINISTRATION GENERALE

**N°18/09/08 Modification du régime indemnitaire**

## Comité Syndical du 24 septembre 2018

### N°18/09/08 Modification du régime indemnitaire

Vu le décret 2018-623 du 17 juillet 2018 qui adapte les coefficients de grade de l'ISS aux modifications issues du PPCR pour les ingénieurs territoriaux à effet du 1er janvier 2017.

Vu que seul le 1er grade du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux est concerné par les modifications introduites par le décret.

Vu que les coefficients de grade selon l'échelon détenu s'établissent désormais comme suit :

- les ingénieurs jusqu'au 5ème échelon (et non plus jusqu'au 6ème échelon) : 28 (coefficient inchangé)
- les ingénieurs à partir du 6ème échelon (et non plus à partir du 7ème échelon) : 33 (coefficient inchangé)

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

**1°) MODIFIER** en conséquence le tableau II c de la délibération n°13.12.05 concernant le régime indemnitaire des ingénieurs

**2°) ACTER** que cette modification n'entraînera aucune incidence financière

**Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité**

Fait à Rennes, le 24 septembre 2018

Le Président,

  
Auguste FAUVEL